

Lucie ARRIGHI

CLEAEA 4083 – UMR LISA 6240

Sorbonne Université – Université de Corse

F-75005 – F-20250

arrighilucia@gmail.com

Entre trahison et pragmatisme au temps des guerres médiévales corse

Giovanni della Grossa (1388-1464)

Résumé. — À travers le premier récit historique corse de Giovanni della Grossa, le présent article revient sur un lieu commun génois du Moyen Âge qui faisait des Corses des traîtres politiques. Or, ce portrait péjoratif n'était que le miroir des relations corso-génoises, en plein contexte de la guerre géno-aragonaise du XV^e siècle. C'est bien ce que démontre le texte de Giovanni della Grossa qui s'attela à déconstruire, pièce par pièce, le portrait félon du Corse en politique afin de le reconstruire à l'aune des enjeux internationaux auxquels les Corses durent s'adapter. Cependant, si l'œuvre de Giovanni della Grossa, grâce à ses expériences professionnelles dans les camps pro-génois et pro-aragonais, offre aux lecteurs une vision globale de la politique corse, il convient de considérer la partialité de l'auteur dont l'ambivalence était reconnue de ses contemporains. De fait, Giovanni della Grossa traînait le poids de la trahison et cherchait à s'en dépêtrer. Aussi ce travail analyse-t-il la figure politique de ce notaire corse du *Quattrocento* à la lumière de son discours, livré par l'*Histoire de Corse*, ainsi que des archives génoises et aragonaises.

Mots clés. — Giovanni della Grossa, Alphonse V, couronne d'Aragon, Commune de Gênes, Corse, Office de Saint-Georges, traître, trahison, guerre, *Histoire de Corse*, XV^e siècle. Lucie Arrighi, *Les Cahiers d'AGORA*.

Between treachery and pragmatism in the age of the Corsican medieval wars. Giovanni della Grossa (1388-1464)

Abstract. — Through the first Corsican historical account of Giovanni della Grossa, this article comes back to a Genoese cliché of the Middle Ages which made Corsicans political traitors. However, this pejorative portrait was only the mirror of Corso-Genoese relations, in the context of the Geno-Aragonese war of the 15th century. This is clearly demonstrated by the text of Giovanni della Grossa, which aims to deconstruct the felon portrait of Corsican in politics in order to reconstruct it in the light of the international challenges to which the Corsicans had to adapt. However, if the work of Giovanni della Grossa offers readers a global vision of Corsican politics because of his professional experiences in various parties, pro-Genoese as pro-Aragonese, it is appropriate to consider the partiality of the author whose ambivalence was recognized by his contemporaries. Indeed, Giovanni della Grossa carried the weight of betrayal and sought to extricate himself from it. This work therefore analyzes the political figure of this Corsican notary from the *Quattrocento* in the light of his speech, delivered by the *History of Corsica*, and the Genoese and Aragonese archives.

Keywords. — Giovanni della Grossa, Alfonso V, Crown of Aragon, Comune of Genoa, Corsica, Bank of Saint George, traitor, treason, war, *History of Corsica*. Lucie Arrighi, *Les Cahiers d'AGORA*.

À la fin du Moyen Âge, la réputation du Corse dans la littérature n'était plus à faire : il demeurait le traître par excellence tant dépeint dans l'historiographie génoise à partir du *Trecento*. D'ailleurs, tout en incitant le futur roi Alphonse IV d'Aragon (1327-1336) à entreprendre la conquête de l'île – octroyée à son père Jacques II en 1297¹ –, Castruccio Castracani, seigneur de Lucques, ne manqua pas de le mettre en garde vis-à-vis des Corses, en particulier de certains seigneurs². Ses propos font allusion à un dicton rapporté par l'annaliste génois Iacopo Doria selon lequel : « Qui se fie à un Corse finit la tête sur les genoux³. » Or, dès la fin du XII^e siècle, la Commune de Gênes était déjà engagée dans la conquête de l'île au cours de laquelle elle appuya les révoltes anti-seigneuriales (1357-1358) et le parti populaire corse contre le parti nobiliaire insulaire des Cinarchesi soutenu par la couronne d'Aragon. Le principal opposant à la Commune pâtissait alors des dissensions internes dont la cité ligure sut profiter en traitant avec certains membres de la noblesse corse, avides de pouvoir. C'est que, depuis des temps immémoriaux, la noblesse insulaire aspirait à une unification de l'île sous la coupe d'un comte de Corse. Aussi la quête de ce souverain parmi les différentes branches de la maison de Cinarca soulevait-elle les seigneurs *cinarchesi* de Leca, de la Rocca, d'Istria, d'Ornano et de Litala les uns contre les autres, chacun briguant la dignité comtale et l'appui de la monarchie aragonaise. Dans ce contexte, le portrait du Corse félon, plus qu'un portrait anthropologique, est à analyser comme une construction politique reflétant les rapports corso-génois entre gouvernants et gouvernés au cours de la guerre géno-aragonaise du XV^e siècle. En effet, dans le récit du chancelier génois Iacopo Bracelli (1390-1466), les Corses sont décrits plus spécifiquement comme « toujours félons envers leurs gouvernants⁴ » justifiant ainsi leur exclusion des affaires gouvernementales et les mesures répressives prises à leur égard par l'Office de Saint-Georges (1453-1464)⁵.

¹ La bulle pontificale de Boniface VIII est retranscrite dans l'ouvrage de SALAVERT Y ROCA Vicente, *Cerdeña y la expansión mediterránea de la corona de Aragón : 1297-1314*, vol. 2, Madrid, CSIC, 1956, p. 22-29.

² Archivo de la Corona de Aragón [ACA] (Barcelone), Cartas reales, papeles por incorporar, caja 25, doc. 23 ; MELONI Maria Giuseppina, « La Corona d'Aragona e la Corsica attraverso una relazione di Castruccio Castracani signore di Lucca », in *Il Regnum Sardiniae et Corsicae nell'espansione mediterranea della Corona d'Aragona*, Rome, c. Delfino, 1995, p. 595-615.

³ PERTZ Georgius Henricus (éd.), *Cafari et continuatorum annales Ianuenses*, Hannovre, ex bibliopolio Hanhiani, 1862, p. 329.

⁴ ALIZIERI Federigo (éd.), *Iacopo Bracelli. Della guerra di Spagna*, Gênes, co'tipi del n. I. de'sordo-muti, 1856, p. 21.

⁵ Il s'agit d'une banque génoise qui prit en charge le gouvernement de l'île. Voir SERPENTINI Antoine-Laurent (dir.), *Dictionnaire historique corse*, Ajaccio, Albiana, 2006, p. 700-701.

Ce faisant, la première *Histoire de Corse*⁶ vit le jour dans ce climat de violences en plein cœur du *Quattrocento*⁷. Elle fut portée par un insulaire, un notaire du nom de Giovanni della Grossa qui s'imposa comme le témoin privilégié et objectif des événements en vertu de son expérience professionnelle et politique auprès des divers pouvoirs de l'île⁸. En qualité d'ancien notaire, commissaire, lieutenant et vicaire au service des autorités génoises, du Saint-Siège, des seigneurs génois du Cap Corse et des seigneurs *cinarchesi* pro-aragonais, il répondit aux accusations proférées par les agents génois de l'Office à l'encontre des Corses qui seraient « tous des traîtres⁹. » Cependant, ses fonctions exercées de manière intermittente entre les camps pro-génois et pro-aragonais firent de lui une figure ambivalente et controversée, au point que ses continuateurs du XVI^e siècle, à savoir Ceccaldi (1521-1560) et Filippini (ca. 1529-1594), éludèrent les éléments biographiques sur Giovanni della Grossa de leurs compilations historiques¹⁰. Si Gio'Carlo Gregori (1831) reconnaît la capacité d'adaptation de Giovanni della Grossa lorsqu'il passait d'un camp à un autre au gré de l'instabilité politique de l'île, mais en servant toujours fidèlement le « destin de la patrie »¹¹, Lucien Letteron (1888) tenta de rétablir l'honneur du notaire et des Corses en faisant de lui un fidèle partisan de la République de Gênes dans le contexte français de la III^e République¹². L'engagement pro-génois de Giovanni della Grossa n'est alors fondé que sur les propos du notaire contenus en une phrase lors d'un épisode

⁶ Nous entendons par *Histoire de Corse* la « version longue » du récit historique médiéval corse, conformément à son genre historique, l'« histoire », reconnu sous ce terme par ses compilateurs du XVI^e siècle. Cette version diffère de la « version courte » du compilateur Marc'Antonio Ceccaldi (1521-1560) intitulée *Cronica di Corsica*. Sur les confusions de titres entre Chronique et Histoire de Corse, voir notre thèse de doctorat ARRIGHI Lucie, *Pouvoir et historiographie : les Histoires de Corse (XV^e-XVI^e siècles) entre France, Italie et Espagne*, thèse de doctorat sous la direction de Georges Martin, Paris, Sorbonne Université, 2019 [en cours de publication].

⁷ LETTERON Lucien (éd.), *Croniche di Giovanni della Grossa e di Pier'Antonio Monteggiani*, Bastia, C. Piaggi, 1910 ; CASANOVA Antoine et GIACOMO-MARCELLESI Mathée (éd.), *Chronique médiévale corse de Giovanni della Grossa*, Ajaccio, La Marge, 1999 et GRAZIANI Antoine-Marie (éd.), *Giovanni della Grossa et Pier Antonio Monteggiani, Chronique de la Corse des origines à 1546*, Ajaccio, A. Piazzola, 2016. Dans le cadre du projet PO FEDER les « Espaces de la Corse médiévale », nous préparons actuellement, à l'université de Corse, une édition numérique de ce récit historique à partir d'un manuscrit conservé par le libraire Jacques Benelli [Ms. Benelli] (Paris).

⁸ FRANZINI Antoine, « Giovanni della Grossa, la carrière d'un notaire dans la Corse du *Quattrocento* », in *Cahiers Corsica*, n° 208, 2003, p. 3-16.

⁹ Il s'agit des propos génois, au cours du gouvernement de l'Office de Saint-Georges, rapportés par Giovanni della Grossa (Ms. Benelli, p. 599).

¹⁰ Il s'agit des manuscrits de la compilation historique corse intitulée *Cronica di Corsica* de Marc'Antonio Ceccaldi et de la première édition imprimée de FILIPPINI Anton'Pietro, *Historia di Corsica*, Tournon, Claudio Michaeli, 1594.

¹¹ GREGORI Gio'Carlo (éd.), *Istoria di Corsica dell'arcidiacono Anton'Pietro Filippini*, Pisa, Capurra, t. 1, 1827-1831, p. VIII.

¹² LETTERON Lucien (éd.), *Histoire de la Corse*, Bastia, Eugène Ollagnier, t. 1, 1888, p. XX.

contemporain qu'il mit en récit. Or, l'ensemble de l'œuvre, les sources archivistiques et les sources littéraires qui l'ont inspiré, nuancent, voire contredisent un tel portrait¹³.

Aussi notre travail propose-t-il d'analyser la figure politique de ce notaire à la lumière du discours qu'il tint sur la trahison à travers son *Histoire de Corse* et de la réalité historique livrée par les documents d'archives. Nous reviendrons, dans un premier temps, sur le poncif génois des traîtres corses que Giovanni della Grossa reprit, avec hauteur et détachement, en montrant toute la complexité de la société corse – divisée en quatre catégories distinctes. Ce faisant, le cliché génois apparaît dans l'œuvre bien réducteur et remet en cause la maîtrise du terrain insulaire par les puissances étrangères. Nous verrons alors la manière dont le notaire s'inclut parmi les traîtres corses et se défendit en replaçant l'île dans un contexte international de sorte à lier intrinsèquement le comportement des Corses aux différents gouvernements génois et aragonais, auxquels les insulaires durent s'adapter avec morale et pragmatisme.

La Corse, *topos* des traîtres

Traîtrise, trahison et tyrannie seigneuriales

Au XVI^e siècle, au moment où la République de Gênes s'imposa dans l'île contre les seigneurs, il convenait de légitimer la victoire. Aussi l'historiographie républicaine et pro-génoise insistait-elle sur les traîtreuses divisions des nobles corses qui les conduisirent à leur ruine¹⁴. Or, cette particularité des seigneurs fut remaniée à partir du récit de Giovanni della Grossa, dans lequel la trahison seigneuriale constitue le cœur même de la trame de cette *Histoire* dynastique de la Corse. En effet, la quête de la dignité comtale parmi les membres de la noblesse insulaire au cours du XV^e siècle s'ouvre dans la partie de l'œuvre relative aux origines mythiques de la noblesse : en l'an Mil, la prospère « monarchie comtale » de Corse s'effondra brutalement avec la trahison des seigneurs Tralaventacci qui assassinèrent leur comte souverain Arrigo Colonna Bel Messer dans le but d'agrandir leur seigneurie. Néanmoins, le terme « trahison »

¹³ Sur la mise en récit du parcours et des engagements politiques de Giovanni della Grossa, voir ARRIGHI Lucie, *Pouvoir et historiographie...*, *op. cit.*, p. 293-302.

¹⁴ « Pour être jadis tous [les seigneurs] sortis d'une même souche [...], nous voulons alors raconter les divisions et les ruines de ces familles. » / « Per esser'anticamente tutti uscisti d'una medesima prole [...]. Hora volendo io raccontar le divisioni, e roine di queste famiglie. » (FILIPPINI Anton'Pietro, *op. cit.*, p. 54-55) ; « Le comte ne s'entendait pas bien avec ses parents [...] : cela fut la cause qui motiva la République de Gênes à envoyer de nouveau des hommes de guerre. » / « El conde no estaba bien con sus deudos [...] : fue causa que de nuevo la Señoría de Génova [...] imbiase gente de guerra » (Biblioteca Nacional de España [BNE] (Madrid), Fondo Antiguo, MSS/9512, *Origen y descendencia de la ilustrísima casa de Lecca*, f^o 24r./v.).

(*tradimento*) demeure exceptionnel dans l'œuvre au profit de la trahison exprimée en italien par des périphrases et un lexique qui décrivent la manière d'agir d'un traître plutôt que nommer l'acte¹⁵. C'est que le notaire du *Quattrocento*, victime des neveux du seigneur de Litala en 1414, du comte Vincentello d'Istria en 1426 et du seigneur Orlando d'Ornano en 1453, chercha à lier les comportements des seigneurs de son temps à leur essence seigneuriale¹⁶. La rupture de l'an Mil est en fait pressentie dès la fondation du comté et des seigneuries par l'ancêtre d'Arrigo Bel Messer, le comte Ugo Colonna au IX^e siècle qui entreprit une Reconquête chrétienne de la Corse contre les « Maures ». Giovanni della Grossa laissa néanmoins germer en ses héros reconquérants la trahison en manipulant des traditions littéraires, notamment la production alphonsine¹⁷ et le cycle carolingien. En effet, véritable archétype cidien, le vertueux Ugo Colonna reste malgré tout un rebelle repentant contre l'autorité du pape qui n'hésite pas à ruser afin de s'emparer de la ville d'Aléria et obtenir son rachat auprès du souverain pontife¹⁸. Or, cette quête de rédemption par les conquêtes militaires questionne les motivations des héros nobiliaires, notamment avec l'arrivée du traître Ganelon qui permet d'introduire la première occurrence du terme « trahison » dans l'œuvre¹⁹. En effet, le texte laisse transparaître une tension entre l'assassin de Roland et le comte Ugo, lequel « montra son mécontentement lors de la venue de Ganelon²⁰ » à la suite de son intrusion victorieuse dans la Reconquête du comte

¹⁵ Contrairement au castillan qui comprend les termes *traición* (trahison) et *alevosía* (traîtrise), la langue italienne, notamment dans les *Histoires de Corse* (XV^e-XVI^e siècles), ne connaît que le substantif *trahison* (*tradimento, tradigione, tradizione*). Conformément à la définition des *Siete Partidas*, partie VII, titre 2, loi 1, le terme *tradimento* est employé dans l'*Histoire de Corse* dans le sens politique de crime de haute trahison (« *Quando alguno de los yerros sobredichos es fecho contra el rey, o contra su señorio, o contra pro comunal de la tierra, es propiamente llamado traición ; e quando es fecho contra otros omnes, es llamado alevé* »).

¹⁶ En 1453, alors qu'il exerçait les fonctions de commissaire et lieutenant à Ornano pour l'Office de Saint-Georges, Giovanni della Grossa dit avoir été victime d'un « *tradimento* » reconnaissant par ce terme le crime de haute trahison que revêt l'acte dont il est victime et, partant, avec partialité, sa propre légitimité politique.

¹⁷ Nous faisons référence aux écrits sous le règne castillan d'Alphonse X le Sage, notamment à la *Estoria de España* (CATALÁN Diego, MENÉNDEZ PIDAL Ramón (éd.), *La Primera crónica de España*, Madrid, fundación Ramón Menéndez Pidal, 1992) et aux *Partidas* (BERNÍ Y CATALÁ Joseph (éd.), *Las Siete Partidas del rey Alfonso el Sabio*, Valencia, Benito Monfort, 1767 ; MARTIN Georges (dir.), *Alphonse X le Sage, Deuxième partie*, Paris, Livres d'e-Spania, 2010, en ligne : <https://books.openedition.org/esb/61>).

¹⁸ Giovanni della Grossa inventa une Reconquête de la Corse sur le modèle de l'historiographie hispanique (ARRIGHI Lucie, *Pouvoir et historiographie...*, *op. cit.*, p. 293-302) : le récit de la prise d'Aléria par Ugo Colonna, banni à l'instar du Cid, reprend les termes du récit de la prise de Castrejón par ce dernier (CATALÁN Diego, MENÉNDEZ PIDAL Ramón (éd.), *op. cit.*, p. 526-527). Dans les deux cas, le recours à la ruse est justifié par le caractère et l'intention justes de la guerre. Conformément à la synthèse thomiste, les auteurs ajoutent la morale à la ruse en ce sens qu'elle limite la violence de la guerre (sur le recours à la ruse, voir HOLEINDRE Jean-Vincent, *La ruse et la force*, Paris, Perrin, 2017, p. 175-200).

¹⁹ Sur la célèbre figure médiévale du traître Ganelon, voir MARTIN Jean-Pierre, « Ganelon en famille, ou mauvais sang ne saurait mentir », in POLLET Jean-Jacques, SYS Jacques (dir.), *Figures du traître. Les représentations de la trahison dans l'imaginaire des lettres européennes et des cultures occidentales*, Artois, Artois Presses Université, 2007, p. 57-71.

²⁰ « Dimostrò non essere contento della sua venuta di Ganelone. » (Ms. Benelli, p. 129).

au cours de laquelle le Mayençais s'empara de la seigneurie de Covasina. À travers le lexique de la détermination, ces chevaliers désireux de devenir seigneurs apparaissent souvent trop zélés au point d'outrepasser l'autorité d'Ugo Colonna ; ce dernier, face à la prouesse de Ganelon, se retrouva contraint de le récompenser en lui confirmant le fief de Covasina. C'est alors que progressivement l'ambition des vassaux du comte de Corse évolue au fil de l'*Histoire* en cupidité incommensurable faisant apparaître un nouveau syntagme : les « seigneurs tyrans » qui trahissaient, convoitaient et usurpaient les biens d'autrui, tels des monstres insatiables selon une métaphore filée²¹. Sur la base d'un discours thomiste mais sous une forme plus politique que théologique, c'est ainsi que Giovanni della Grossa percevait le comte de Corse Vincentello d'Istria (1407-1434) qui rechercha le bien privé au détriment du bien commun²². En effet, selon le témoignage du notaire qui le servit et le quitta en 1426, le comte ravissait les biens de ses vassaux et les femmes de ses sujets. Conformément à l'une des caractéristiques de la trahison formulée par Maïté Billoré²³, le récit révèle effectivement une rupture du lien entre le comte et les Corses faisant perdre le bien de l'amitié au tyran et occasionnant sa chute²⁴. Les populations, trahies par leur seigneur qu'elles avaient élu en 1407, se retrouvèrent alors sans gouvernant. Aussi l'œuvre de Giovanni della Grossa interroge-t-elle le gouvernement populaire et communal comme voie politique.

Le peuple, traître malgré lui

Dans cette île déchirée entre les idées communales soutenues par la Commune de Gênes et les idées monarchistes soutenues par la couronne d'Aragon, Giovanni della Grossa ne semble guère soutenir un gouvernement populaire en raison de la nature instable du peuple, souvent pris de

²¹ « [...] comme de coutume chez la majeure partie des seigneurs qui en qualité de seigneurs obtiennent facilement les femmes et ce qu'ils désirent pour rassasier leur appétit, mais, quand il avait faim d'une belle femme, Giudice veillait à pouvoir l'avoir sans faire usage de la force » / « [...] come suoleno la maggior parte de li signori che como signori obteno facilmente le donne e quel che buoleno per cavarsi loro apetiti, e ludicie atendea quando havea fama di una bella donna si la poteva havere senza forza » (Ms. Benelli, p. 245) ; « C'étaient des hommes aux yeux injectés de sang » / « Erano homini che haveano sangue alli occhi » (*Ibid.*, p. 412).

²² « Le tyran recherche son bien privé au mépris du bien commun, il s'ensuit qu'il accable ses sujets de diverses manières selon qu'il est soumis à diverses passions qui le poussent à désirer certains biens. En effet, celui qui est en proie à la cupidité ravit les biens de ses sujets. » (CARRON Delphine (éd.), *Thomas d'Aquin, La Royauté*, Paris, J. Vrin, 2017, p. 111). Cette typologie du tyran se retrouve dans les *Siete Partidas*, partie II, titre 1, loi 10.

²³ BILLORÉ Maïté, SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge : de la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e siècles)*, Rennes, PUR, 2009, p. 15.

²⁴ « Ce bien de l'amitié, les tyrans, bien qu'ils le désirent, ne peuvent cependant l'obtenir. En effet, du fait qu'ils ne cherchent pas le bien commun, mais leur bien propre, il y a peu de place, voire aucune, pour une communion avec leurs sujets. Or toute amitié se fonde sur une communion avec leurs sujets. [...] La seigneurie des tyrans ne peut pas être durable, car elle est odieuse à la multitude. » (CARRON Delphine, *op. cit.*, p. 181-185).

« fureur²⁵ » contre les autorités politiques auprès desquelles il s'était lui-même confié. Sur ce point Giovanni della Grossa ne contredit pas le cliché génois à l'égard des Corses jugés subversifs à l'encontre des gouvernants. D'ailleurs, en qualité de vicaire au service des Génois, Giovanni della Grossa subit certainement le mécontentement populaire, comme peut le suggérer la lettre qu'il écrivit aux Protecteurs de Saint-Georges en juin 1456, les instructions génoises adressées au nouveau gouverneur en janvier 1457 et la mise en récit élogieuse de ses services dans l'œuvre. Si, en 1457, le récit historique traite d'une retraite volontaire et méritée prise par le vicaire Giovanni della Grossa, la lettre qu'il écrivit en juin 1456 aux Protecteurs de Saint-Georges résonne comme un plaidoyer laissant penser à une destitution²⁶. En outre, les instructions génoises révèlent la soumission de Giovanni Cicanei et Giovanni della Grossa à une enquête précédant leur sortie de charge (*sindicamento*) ; plus précisément, le document informe le gouverneur des plaintes à recueillir à leur encontre²⁷. Comme le confirme le récit historique, Giovanni della Grossa ne fut donc pas reconduit dans sa charge en 1457 laissant supposer des témoignages compromettant de la part des administrés²⁸. Or, il s'agit du moment où il dit se consacrer à l'écriture de son *Histoire de Corse*, un récit *a fortiori* rempli d'amertume vis-à-vis de ces gens inconstants à qui il refuse le terme de *popolo* au singulier à cause de leur incapacité à se constituer politiquement en « peuple ». Au mieux, Giovanni della Grossa traite en ces termes des Corses « comme [d'] un troupeau sans berger²⁹. » Il va sans dire que cette comparaison biblique, qui les compare à un groupe de bestiaux, nie toutes capacités d'entendement dans leurs actes de trahison ; ce faisant, elle tend à atténuer l'idée de crime de haute trahison dont ils furent coupables. En effet, les premières pages du récit sur les événements situés au VII^e siècle racontent les conditions jugées honteuses de la conquête musulmane de la Corse. Si *de facto* les habitants trahirent l'autorité temporelle et spirituelle de l'Église romaine en faveur du prêcheur musulman Ali accueilli en ami, les termes soulignent

²⁵ « Con furore dil puopolo che gridavano per tutto " Viva puopolo ! " » / « Avec la fureur du peuple qui criait partout " Vive le peuple ! " » (Ms. Benelli, p. 335).

²⁶ Archivio di Stato di Genova [ASG], Primi cancellieri di San Giorgio, pacchetto 40, doc. 363, *Lettre de Giovanni della Grossa aux Protecteurs de Saint-Georges, en juin 1456*, f° 362-363. Sur le récit de sa destitution voir Ms. Benelli, p. 643.

²⁷ Bibliothèque du palais Fesch, fonds Paul Fontana, ms. 175, vol. 4, *Copie des instructions génoises du 13 janvier 1457 au nouveau gouverneur Antonio Mainero*, f° 13v./14 r. L'original se trouve à l'ASG, Archivio Segreto, Rerum publicarum, liasse n° 495B, *Privilegi e leggi diverse*, dossier 147.

²⁸ Antoine Tramoni évoque un document, conservé dans le fonds Molard des Archives départementales d'Ajaccio, qui contient le résumé d'une lettre des protecteurs de Saint-Georges au gouverneur Lorenzo di Rapallo lui demandant d'ouvrir une enquête à la suite d'une plainte des habitants de l'Ornano au sujet des exactions qui auraient été commises par Giovanni della Grossa (TRAMONI Antoine, « Giovanni della Grossa : des manuscrits de la nationale à une éventuelle édition critique », in *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, n°698-701, 2002, p. 293-314).

²⁹ « Stavano como pecore senza pastore » (Ms. Benelli, p. 580).

de manière euphémique la « bonté », la « simplicité » et l'« ignorance » des Corses à l'aune de l'intelligence perfide des Maures, subordonnant ainsi la réussite de la conquête musulmane à l'innocence primitive des insulaires³⁰. Du fait de cette déficience intellectuelle construite selon la tradition stoïcienne³¹, Giovanni della Grossa rend illégitimes toutes révoltes populaires, même contre la tyrannie, en rejoignant un postulat thomiste selon lequel le tyrannicide engendrerait des maux bien pires³². Aussi, dans le but de contenir la fureur populaire, les caporaux entrèrent-ils en scène. Il s'agit d'un groupe de Corses, formant une petite aristocratie, censé servir d'intermédiaire entre les autorités génoises et le peuple insulaire révolté.

Les caporaux des révolutions

Les caporaux, les chefs du peuple selon l'étymologie³³, n'ont pas bonne presse dans le récit historique de Giovanni della Grossa, pas plus auprès des autorités génoises, du reste. Il faut dire que le rôle même d'intermédiaire populaire en temps de guerre ne peut que suggérer la défiance envers ces hommes dont dépendait la paix entre les Corses et le pouvoir génois. Pour cette raison, le doge de Gênes Lodovico Campofregoso (1449-1453), ancien gouverneur de l'île, préconisa dans une lettre au nouveau gouverneur de choyer les membres de ce groupe afin de les maintenir dans leur camp³⁴. Cette attention à l'égard des caporaux nourrit une situation de rivalité certaine avec Giovanni della Grossa, lequel bénéficiait d'une affection particulière de la part du doge en raison de ses services auprès de la famille Campofregoso³⁵. En effet, contre les recommandations du doge, Giovanni della Grossa déconseille, à travers son œuvre, tout

³⁰ « Sachant que ces gens étaient bons, sans malice [...], il lui semblait pouvoir mieux disposer des âmes de [ces] gens en faisant grande impression sur [ce] simple peuple [...]. Et Ali [se consacrant] toujours à ses prêches tandis que Lanzancisa [se consacrait] aux armes, toujours plus forts de leurs soutiens venus de l'extérieur et des gens de Corse ignorants et très simples. » / « Cognosciuto che quelle gente erano abonate, senza malitia [...], li pareva poter meglio disporre a se li animi di le gente, e far meglio impressione con il semplice popolo [...]. E sempre Hali con la sua predicha e Lanzancissa con le arme, crescendo sempre di forze di fuori, e di gente di Corsi ignoranti e semplicissimi [...] » (Ms. Benelli, p. 50).

³¹ Sur ce lieu commun voir FRANZINI Antoine, « Un peuple libre, sauvage et vertueux : nature et politique dans la Corse du Quattrocento », in *Médiévales*, n° 47, 2004, en ligne : <http://journals.openedition.org/medievales/503>.

³² « Il peut, en effet, arriver que ceux qui s'opposent au tyran ne puissent pas l'emporter et qu'ainsi provoqué, le tyran sévisse plus violemment. Et si quelqu'un pouvait l'emporter sur le tyran, il s'ensuit le plus souvent de très graves dissensions au sein du peuple. » (CARRON Delphine, *op. cit.*, p. 133).

³³ Giovanni della Grossa donne lui-même l'origine et le sens du terme : « Caporaux veut dire chefs du peuple. » / « *Capurali vuol dire capo popoli.* » (Ms. Benelli, p. 504).

³⁴ ASG, Archivio Segreto, registre 15/1791, *Lettre de Lodovico Campofregoso au gouverneur de Corse Galeazzo Campofregoso en juin 1449*, f° 164 citée par FRANZINI Antoine, *La Corse du XV^e siècle : politique et société (1433-1483)*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2005, p. 76.

³⁵ ASG, Archivio Segreto, registre 1791, *Lettres du doge Lodovico Campofregoso qui recommande Giovanni della Grossa au gouverneur de Corse Galeazzo Campofregoso, le 7 et 8 mai 1449*, n° 589 et 592, f° 156v./157v.

privilège aux caporaux à cause de leur trahison dont il retrace l'évolution depuis leur origine. Or, celle-ci n'a rien de populaire, mais est issue de l'aristocratie locale, une petite noblesse appelée dans le texte les « gentilshommes », qui, à la suite de l'assassinat du comte de Corse en l'an Mil, défendit le peuple contre les « seigneurs tyrans » usurpateurs avant de s'opposer à la grande maison de Cinarca. Le récit montre alors une syntaxe, un lexique et un discours politique nourri de la scolastique médiévale visant à dénoncer l'incapacité politique des caporaux à l'aune des passions qui les rongeaient³⁶. Au XIV^e siècle, lorsque la dignité comtale et le bon gouvernement furent restaurés en la personne d'Arrigo della Rocca (1372 ca.-1401), les caporaux trahirent les populations, qui avaient élu leur souverain, et firent obstacle à la paix : « Ils conjurèrent contre le comte à cause de leur instabilité, leur passion et leur ambition³⁷. » La proposition causale introduite par « per » impute ainsi leur conjuration non point à l'intérêt général, mais à leurs vices. Outre celui de l'orgueil (« ambition »), l'un des plus significatifs dans l'œuvre est le vice de jalousie : « Cela généra en tous [les caporaux] tellement d'envie et d'irascibilité [...] que secrètement ils se réunirent tous ensemble et déterminèrent de se rebeller contre le comte [Vincentello d'Istria]³⁸. » Dans cet exemple, l'adverbe « tellement » porte le vice à un tel degré qu'il implique une conséquence, introduite par une proposition corrélatrice renvoyant à une rébellion rendue illégitime par les notions de perfidie et de secret, c'est-à-dire de trahison conformément à la définition établie par Philippe de Beaumanoir (1283)³⁹. Dans le récit relatif aux événements du XV^e siècle, l'envie évolue en cupidité faisant de ce vice la principale motivation des caporaux dont le gouvernement génois est responsable et victime. En effet, Giovanni della Grossa met en cause une réforme promulguée par l'un des gouverneurs de Corse, Raffaele di Montalto (1411-1416) ; ce dernier attribua un salaire régulier aux caporaux afin d'acheter leur fidélité dans la guerre contre le comte de Corse pro-aragonais Vincentello d'Istria. Or, la loyauté ne s'achète pas selon le notaire. Au contraire, la rétribution intensifia leur désir d'enrichissement les poussant à agir avec perversité à l'insu des Génois. Ainsi, contre les effets escomptés, les caporaux pactisèrent « secrètement » avec le comte en échange d'une somme d'argent plus importante. Dès lors, le gain est personnifié en faisant des caporaux non pas des amis du peuple, ni de la Commune de Gênes, mais des « amis de l'argent », tel fut le

³⁶ « Passion : au sens classique, ce qui, par opposition à l'action, à la raison et à la volonté est subi par l'âme. » (GODIN Christian, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004, p. 152-153).

³⁷ « Congiurorno contra al conte [Arrigo della Rocca] per loro instabilità, e passione, e ambitione. » (Ms. Benelli, p. 341).

³⁸ « Generò in tutti [i caporali] tanta invidia e disdegno [...] che senza altro di secreto si aggiuntorno tutti insieme e determinorno di ribellarse contra al conte [Vincentello d'Istria]. » (Ms. Benelli, p. 451).

³⁹ « Traïson si est quant l'en ne monstre pas san[b]lant de haine » (BEUGNOT Auguste-Arthur (éd.), *Les coutumes de Beauvoisis de Philippe de Beaumanoir*, Paris, J. Renouard, t. 1, 1842, p. 412).

parti auquel ils se mirent à obéir⁴⁰. Au vu de la cupidité qui animait les caporaux perfides, la Commune de Gênes se tourna également vers une autre catégorie de Corses : celle des seigneurs qu'ils honorèrent de la charge de « vicaire du peuple. »

Seigneurs ou vicaires du peuple ?

En Corse, le « vicaire du peuple » est une création génoise du XIV^e siècle, censé contenir le parti seigneurial qui recherchait un comte de Corse parmi la maison de Cinarca. En effet, à partir des années 1340, cette charge fut confiée à un noble local, souvent à un membre de la branche *cinarchese* della Rocca pour le « parti de Giudice » et à un membre de la branche *cinarchese* d'Ornano pour le « parti de Giovanninello ». Ces seigneurs devaient alors renoncer à leurs prétentions seigneuriales et, partant, ils devaient renoncer à briguer la dignité de comte de Corse. Cependant, Giovanni della Grossa invalide cette stratégie génoise en partant du constat que ces seigneurs ont maintes fois trahi la charge qui leur avait été confiée. En effet, celui qui fut notaire, lieutenant et commissaire (1416-1419) au service du gouverneur Abramo Campofregoso s'impose comme témoin à travers son œuvre historique. Giovanni della Grossa évoque son ambassade, en 1417, auprès du vicaire Polo della Rocca afin de négocier et déjouer sa révolte en cours⁴¹ ; puis, en tant que spectateur lucide mais impuissant face à la confiance des Génois en leur vicaire, il met en récit l'épisode de trahison de Ristorcello d'Ornano qui, en 1418, ourdit « en secret⁴² » la prise du château de Bozzi, brisant ainsi le lien entre le vicaire et les Génois. Giovanni della Grossa use alors de la focalisation omnisciente afin de plonger le lecteur dans l'esprit des vicaires et dénoncer leurs aspirations seigneuriales. Ainsi, à travers le lexique de l'ambition, le notaire décrit Polo della Rocca, en 1417, comme « désireux de se faire seigneur⁴³ », auquel il ajoute un superlatif faisant de Polo « l'un des plus désireux⁴⁴ » à devenir comte en 1436. Cependant, au vu de ses mauvaises expériences avec la famille d'Ornano qui causèrent certainement son renvoi en 1457, Giovanni della Grossa ne traite pas de Ristorcello d'Ornano de la même manière que de Polo della Rocca. Dans le texte, les ambitions de Polo della Rocca trouvent un fondement politique grâce à l'ajout de compléments circonstanciels

⁴⁰ « Étant donné que ces caporaux étaient devenus amis de l'argent, secrètement avec quelques hommes il [Vincentello d'Istria] leur offrit de l'argent. » / « Visto che quelli capurali si erano fatti amici di dinari, secretamente con alcuni omini [Vincentello d'Istria] li offerse danari. » (Ms. Benelli, p. 381-382).

⁴¹ « Il envoya le commissaire della Grossa pour rencontrer et empêcher Polo della Rocca. » / « Mandò il commissario di la Grossa a incontrare e impedire a Polo di la Rocha [...]. » (*Ibid.*, p. 390).

⁴² *Ibid.*, p. 392.

⁴³ *Ibid.*, p. 390.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 477.

faisant appel à l'argument du lignage *cinarchese* des della Rocca : « Polo della Rocca désireux de se faire seigneur, comme l'ont toujours été ses ascendants⁴⁵. » De cette manière, le désir ardent de Polo de se faire seigneur et comte de Corse est justifié par l'évocation de ses ancêtres anti-génois qui restaurèrent la Seigneurie de Corse, à savoir le seigneur pro-pisan Sinuncello della Rocca, *alias* Giudice Maggiore di Cinarca (ca. 1264-1304), et le comte pro-aragonais Arrigo della Rocca (ca. 1372 -1401). Or, le père de ce dernier, Goglermo della Rocca, fut le premier seigneur vicaire, mais également le premier à trahir la charge pour rejoindre le parti du roi d'Aragon, son suzerain à qui il devait fidélité en qualité de vassal. C'est bien ce que démontre le récit historique à la lumière des archives aragonaises et génoises dans les années 1451-1452. Battista Doria dénonça à maintes reprises aux autorités génoises les manigances du vicaire Polo della Rocca qui jura fidélité au roi⁴⁶. Ce faisant, les lettres d'Alphonse V d'Aragon (1416-1458), en 1451, révèlent la reconnaissance du souverain envers le comte Polo qu'il désigne comme son « très fidèle vassal⁴⁷. » De toute évidence, l'argument du passé et du sang sert à démontrer avec force combien le renoncement aux prétentions seigneuriales et à la tradition comtale restait inenvisageable pour ces seigneurs corses. Giovanni della Grossa dénonce ainsi les paradoxes de la charge de vicaire, liés à l'essence même des seigneurs *cinarchesi* qui reposait sur une tradition corse impossible à trahir, celle de la dignité comtale et de ses liens indéfectibles avec la couronne aragonaise. Aussi, ne pouvant trahir que ceux que l'on n'aime⁴⁸, Polo della Rocca ne peut-il être perçu dans le texte comme le traître des Génois, ses ennemis héréditaires.

En définitive, le récit historique corse subordonne toujours la trahison des Corses, décrits comme innocents, cupides, voire perfides, qu'ils soient issus du peuple ou de l'aristocratie, aux mauvaises stratégies de domination des puissances étrangères.

⁴⁵ « Polo di la Rocha desideroso di farsi signore, como lo erano stati sempre li suoi anteciessori. » (Ms. Benelli, p. 390).

⁴⁶ ASG, Banco di San Giorgio, fonds manuscrits, pandetta 42, *Lettres du 15 juillet 1451, du 29 novembre 1451, du 4 mars 1452 et du 9 mai 1452*, n° 774 « Corsica ».

⁴⁷ ACA, Cancillería real, registre 2935, fondo Corsica, *Lettres d'Alphonse V d'Aragon, le 16 juin et 8 août 1451*.

⁴⁸ DEPROOST Paul-Augustin, « Conclusion », in POLLET Jean-Jacques, SYS Jacques (dir.), *op. cit.*, p. 239-243.

Les traîtres de raison face aux traîtres étrangers

Giovanni della Grossa à l'épreuve des crises génoises

Si l'historiographie génoise dénonçait l'inconstance des Corses, Giovanni della Grossa l'impute à l'instabilité politique de Gênes en proie aux guerres de factions dont les secousses se firent ressentir jusqu'en Corse⁴⁹. Ce faisant, force est de constater que le notaire tenta d'organiser sa défense contre les faits de trahison qui lui furent certainement reprochés en raison de ses changements de camp en 1409, 1416, 1419 et 1426⁵⁰. Pour ce faire, à chaque fois qu'il changea de parti, le notaire et commissaire de justice fait comparaître dans son texte les gouvernants génois qu'il accusait de mauvais gouvernement, d'abandon, voire de tyrannie, faisant de lui un Corse habité par la raison et la morale⁵¹. D'ailleurs, Giovanni della Grossa n'hésite pas à se présenter lui-même devant ses lecteurs lors de la guerre civile génoise qui contraignit le gouverneur Abramo Campofregoso, en 1419, à quitter les affaires de Corse pour la Terre ferme, laissant ainsi le champ libre au comte Vincentello d'Istria :

Comme du côté génois les affaires allèrent mal à travers cet État, le commissaire della Grossa ne voulut point entrer au service du comte, ni faire quelque chose de vil contre son honneur, et il partit à Gênes. Cependant, quand le comte prit le pas sur [les Génois] en Corse et qu'Abramo Campofregoso, à cause des affaires de Gênes, ne put [re]venir en Corse, [Giovanni della Grossa] lui demanda l'autorisation de retourner en Corse, puis il entra au service du comte Vincentello⁵².

Fort de son expérience judiciaire à la *Banca di giustizia* (tribunal), l'ancien commissaire offre alors à son récit la syntaxe d'un plaidoyer empli de rhétorique. Chaque fois qu'il évoque le départ du gouverneur, Giovanni della Grossa ajoute un complément circonstanciel de cause, non tant pour l'inculper d'avoir manqué à ses engagements que pour le défendre d'un choix qui

⁴⁹ « La Commune de Gênes [...] jamais ne put se perpétuer tantôt à cause des discordes qui survinrent entre eux à propos du gouvernement de Gênes, tantôt à cause des discordes des Corses. » / « Il Comune di Genova [...] mai li havea potuto perpetuare quando per le discordie soccresse fra loro dil governo di Genova quando per le discordie di Corsi. » (*Ibid.*, p. 519-520).

⁵⁰ En 1409, alors que Giovanni della Grossa fut notaire du gouverneur génois Andrea Lomellino, il passa au service du seigneur Rinuccio di Litala, vassal du comte pro-aragonais Vincentello d'Istria. Cependant, en 1416, il devint le notaire du gouverneur Abramo Campofregoso qui le promut en 1417 lieutenant et commissaire avant de passer en 1419 au service de Vincentello d'Istria jusqu'en 1426. À cette date, Giovanni della Grossa rejoignit le seigneur génois du Cap Corse Simone da Mare.

⁵¹ Andrea Lomellino « gouvernait avec passion. » / « governava con passione. » (*Ibid.*, p. 374).

⁵² « Come [delli] Genovesi andorno le sue cose [male] a traverso in quel Stato, il commissario di la Grossa non volse entrare a servir al conte, né fare cosa vile contra al suo honore, e se ne andò a Genova. E quando il conte passò avanti in Corsica e che Abramo Frigoso per le occupatione di Genova non potè venire in Corsica, lui domandò licentia di ritornarsene in Corsica, et entrò al servitio dil conte Vincientello. » (*Ibid.*, p. 418 ; BnF, Ms. It., 839, p. 488).

se voulait pragmatique⁵³ : celui de défendre les intérêts politiques de sa famille face à la faction des Adorno. Ce faisant, Giovanni della Grossa fait reposer sa propre défense sur la même base argumentaire. Lors de son revirement dans le camp pro-aragonais en 1419, il s'agit pour Giovanni della Grossa de faire prévaloir sur la morale la réalité des circonstances politiques conditionnées par le départ du gouverneur qui conduisit le notaire à trahir. Signe sans doute de son sentiment de culpabilité, le terme de trahison est volontairement omis du récit au profit d'un euphémisme qui évoque « quelque chose de vil » afin de voiler le caractère déplaisant de la trahison et suggérer son dégoût vis-à-vis de cet acte qu'il ne saurait nommer ni commettre. Au contraire, dans ce genre de situation, le commissaire della Grossa invoque souvent son honneur afin de garantir aux lecteurs sa moralité en dépit de son pragmatisme qui passerait pour de l'opportunisme. En effet, son honneur est encore évoqué en 1426 lorsqu'il quitta le parti pro-aragonais du comte Vincentello d'Istria pour rejoindre celui du seigneur génois du Cap Corse Simone da Mare. Contre la tyrannie du comte, Giovanni della Grossa se présente en homme d'honneur qui aurait dissuadé son frère Ugolino della Grossa de trahir ses « amis » pro-génois malgré les ordres de Vincentello d'Istria. Furieux, ce dernier traqua son ancien notaire l'obligeant *ipso facto* à s'exiler avec sa famille dans le Cap Corse auprès du seigneur génois Simone da Mare que Giovanni della Grossa parvint à liguer aux seigneurs *cinarchesi* contre le comte. En 1434, ayant perdu ses soutiens, Vincentello d'Istria fut alors capturé par les Génois qui le firent exécuter. Or, si le texte occulte le rôle de Giovanni della Grossa et de Simone da Mare dans la défaite du comte et du parti pro-aragonais, les archives de Barcelone mettent en cause le rôle du seigneur cap corsin auquel le notaire était lié⁵⁴. Aussi le récit de Giovanni della Grossa attribue-t-il la mort du comte à sa tyrannie et à l'inaction traditionnelle du roi d'Aragon⁵⁵.

⁵³ « Ne pouvant s'occuper des affaires de Corse à cause de tout ce qu'il avait à s'occuper dans la Riviera contre les Adorno [...]. » / « Non potendo intendere alle cose di Corsica per il molto che havea in che intendere in Riviera con li Adorni [...]. » (Ms. Benelli, p. 412).

⁵⁴ Alphonse V conseille à Vincentello d'Istria de se méfier de son frère Giovanni d'Istria et de Simone da Mare en raison des « révoltes et des actes graves commis par Giovanni d'Istria, votre frère, et surtout de l'union matrimoniale qui a été négociée avec le Génois Simone da Mare » (ACA, Cancillería real, registre 2688, *Lettre d'Alphonse V à Vincentello d'Istria*, f° 171 ; ce document est retranscrit dans l'ouvrage de COLOMBANI Philippe, *Les Corses et la couronne d'Aragon*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2020, p. 484-485). Polo della Rocca met en cause Simone da Mare « lequel détruisit le comte Vincentello et fut la cause de sa mort à Gênes » (Arxiu Històric de la ciutat de Barcelona [AHCB], cartas comunes originales, *Lettre de Polo della Rocca aux conseillers de la ville de Barcelone, le 25 mai 1439*, vol. IX, doc. 185).

⁵⁵ « Et ces nombreuses révoltes dans le pays ainsi que les tourments du comte naissaient du fait que le roi d'Aragon jamais ne se détermina à vouloir la Corse. » / « E queste tante rivolte al paese e travagli dil conte nascevano da che il re di Aragona mai si determinorno di volere Corsica. » / (Ms. Benelli, p. 411-412).

Un roi inutile ou pragmatique ?

Si le récit historique corse montre un peuple accablant ses maîtres étrangers par ses exigences, ses insatisfactions et, partant, son inconstance politiques⁵⁶, les plus accablés restent les seigneurs corses, victimes de la non-intervention des souverains étrangers. À l'instar de l'historiographie catalane dont se serait inspiré Giovanni della Grossa, l'abandon des Carolingiens est à l'origine de la constitution d'une noblesse corse émancipée par ses propres exploits militaires aux côtés d'un comte de Barcelone⁵⁷. Néanmoins, force est de constater que, à travers le récit des événements contemporains de Giovanni della Grossa, le comte de Barcelone et roi d'Aragon du XV^e siècle s'est substitué aux Carolingiens par ses désengagements fréquents, voire soudains, dans les affaires de Corse. Contrairement à la compilation pro-génoise de Ceccaldi et Filippini qui fait des seigneurs des hommes perfides manipulant le roi d'Aragon⁵⁸, le récit de Giovanni della Grossa dénonce l'instrumentalisation des Cinarchesi et de leurs partisans dans la guerre géno-aragonaise. Pour ce faire, les termes du récit dépeignent des seigneurs « défaits et méprisés » dont l'abandon royal est comparé de manière dramatique à une exécution par délestage⁵⁹. C'est que le notaire fut confronté aux désengagements d'Alphonse V : une première fois lors du siège de Bonifacio de 1420-1421 qui rallia les Corses à la cause royale, puis vers 1454 lors d'une deuxième expédition aragonaise à laquelle participa Vicente, le fils de Giovanni della Grossa, aux côtés des seigneurs *cinarchesi*. *L'Histoire* interroge alors la compétence du roi dans les affaires de Corse et, partant, sa légitimité à conserver l'île. Cependant, le récit du notaire ne fait pas du roi d'Aragon un *rex*

⁵⁶ « La Corse étant gouvernée par la justice du pape, lequel envoyait ces bons gouverneurs que les Corses brimaient de sorte que jamais aucun ne put arriver au terme de son mandat. » / « Governandosi Corsica sotto la iustitia dil papa, il quale mandava quelli buoni governatori che poi li Corsi attaccavano di manera che mai niuno puobbe complire il tempo di sua governatione. » (Ms. Benelli, p. 169-170).

⁵⁷ « [...] puisque du pape de Rome il n'attendait rien, ni même du roi Louis, fils de Charlemagne, car il [avait] tellement à faire en Espagne et en France qu'il ne [pouvait] l'aider. » / « [...] poiché dal papa da Roma non se aspetava ne meno dal re Ludovico figlo di Carlo Magno a lui a tanto di fare in Spagna e in Franza chi non ne po aiutare. » (Ms. Benelli, p. 60-61). À l'instar du premier comte de Corse Ugo Colonna, le premier comte de Barcelone Guilfré le Velu (878-897), dans les *Gestes dels comtes de Barcelona i reis d'Aragó*, devant faire face aux musulmans, ne put obtenir les renforts de Louis II le Bègue car « le seigneur roi de France, à cause des autres affaires qu'il avait, ne put l'aider. » / « lo senyor rey de França, per altres grans afers que havia, no li poch ajudar. » (CINGOLANI Stefano (éd.), *Gestes dels comtes de Barcelona i reis d'Aragó*, Valence, Universitat de València, 2008, p. 88).

⁵⁸ FILIPPINI Anton'Pietro, *op.cit.*, p. 134.

⁵⁹ « Abandonnés par le roi, ils [les Cinarchesi] rentrèrent en Corse comme des hommes défaits et méprisés » / « Abbandonati dal re, se ne tornorno in Corsica come homini remessi e disprezati » ; « comme des hommes jetés en haute mer. » / « [...] si como homini che sono gietati inel alto mare » (Ms. Benelli, p. 572 et 610).

inutilis, à savoir un tyran en raison de son incompétence gouvernementale⁶⁰. En effet, le texte apporte systématiquement une justification aux retraits du monarque dont le notaire reconnaissait les droits en Corse⁶¹. À travers des formules superlatives, les intérêts internationaux priment toujours sur les affaires de l'île faisant de la Corse « une petite chose⁶² » dans l'historiographie insulaire et aragonaise par rapport aux guerres extérieures⁶³. En effet, la guerre contre Pierre le Cruel, roi de Castille, au XIV^e siècle, fut jugée « plus importante que les affaires de Corse⁶⁴ », sous-entendu qu'elle permit d'instaurer un membre de la maison de Trastamare sur le trône de Castille, à savoir celle d'Alphonse V d'Aragon⁶⁵. En 1421, le conflit contre Louis d'Anjou obligea encore le roi d'Aragon à « abandonner les misères de Corse » à Bonifacio pour s'emparer du royaume de Naples défini comme une plus « grande entreprise⁶⁶. » À partir de 1453, c'est *in fine* la « croisade » contre les Turcs, pour laquelle le pape sollicita Alphonse V, qui contraignit le roi à ajourner la conquête de l'île⁶⁷. Ainsi, au vu des motifs apportés aux abandons successifs du roi, les seigneurs corses pouvaient-ils faire abstraction du serment de fidélité envers leur suzerain et ses vassaux au profit des Génois sans être coupables de trahison ?

Les seigneurs corses pro-génois

Le récit historique corse, comme les documents d'archives génois et aragonais, donnent à voir des Cinarchesi dans les deux camps politiques de l'île. À l'exception du vicaire Francesco della Rocca (1401-1408), en raison de son engagement écourté par sa mort en 1408, les liens des nobles corses avec la Commune sont présentés comme instables. D'ailleurs, le fils aîné de Francesco, Polo della Rocca, après avoir été désigné vicaire en 1416 et 1451, ne se maintint

⁶⁰ Sur le concept de roi inutile dans la littérature politique, voir NIETO SORIA José Manuel, « *Rex inutilis y tiranía en el debate político de la Castilla bajo medieval* », in FORONDA François, GENET Jean-Philippe, NIETO SORIA José Manuel (dir.), *Les coups d'État à la fin du Moyen Âge*, Madrid, Casa de Velázquez, 2005, p. 73-91.

⁶¹ « [...] lequel [le roi d'Aragon] de droit devait depuis tant de temps mettre sous sa protection le domaine de Corse. » / « [...] il quale di ragione doveva tanto tempo inanti havere preso la protetione e dominio di Corsica. » (Ms. Benelli, p. 519) ; « [...] lesquels ne pouvaient donner ce qui ne leur appartenait pas, ni faire préjudice aux droits que le roi détenait. » / « [...] li quali non poteano dare quello che non era dilloro nè preiudicare la ragione che il re li teneva. » (Ms. Benelli, p. 646-647).

⁶² VAGAD Gaubertio Fabricio, *Corónica de Aragón*, Saragosse, Paulus Hurus, 1499, f° 162r.

⁶³ ARRIGHI Lucie « Le siège de Bonifacio (1420-1421) : une guerre de récits entre deux Péninsules », in CANCELIERI Jean-André, MARCHI VAN CAUWELAERT Vannina (dir.), *Les lieux de Mémoire de la Corse médiévale. Bonifacio un territoire d'exception*, Pise, Éditions de la ville de Bonifacio, 2020, p. 64-69.

⁶⁴ Ms. Benelli, p. 288.

⁶⁵ Giovanni della Grossa projette ici le siècle d'Alphonse V dans cet événement inventé de toutes pièces sur une présence de Pierre IV d'Aragon à Bonifacio.

⁶⁶ Ms. Benelli, p. 441.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 610.

qu'à partir de cette date dans le camp pro-aragonais en qualité de comte de Corse, élu par les insulaires et reconnu par le roi. Cependant, le père et le fils della Rocca jouissent dans le texte d'une bonne image que le notaire construit en opposition aux autres seigneurs jugés vicieux et aux mauvais gouverneurs de la Commune. En effet, le récit de Giovanni della Grossa, à travers des verbes de jugements tels que *voir* et *considérer*, nous livre les motifs et les intentions de ces deux seigneurs, guidés par la sagesse, chaque fois qu'ils entreprirent de se soulever contre l'autorité :

Francesco della Rocca, en homme sage, voyant le mauvais gouvernement en matière de justice du comte Vincentello et que le roi d'Aragon ne s'occupait pas du gouvernement et des affaires de Corse, considérant qu'il était impossible d'être reconnu et accueilli par les Corses, avec ses amis, il prévoyait de conjurer secrètement contre le comte Vincentello. [...]. Polo della Rocca, désireux de se faire seigneur comme l'ont toujours été ses ascendants, voyant tant de différends et de révoltes à travers la Corse [...]. Polo fut vaillant en tant que soldat et un homme sage de gouvernement, mais il ne sut guère gouverner en paix avec ses frères, ni même avec ses fils car tout d'abord il haïssait [Giudice], son second fils⁶⁸.

Capables de démasquer le mauvais gouvernant, leur ambivalence, qui s'apparente *in fine* à de la trahison selon les termes du texte (« conjurer secrètement »), est ainsi mise au service du bien commun. Néanmoins, cette interprétation positive de la trahison reste une vision partielle et mesurable à l'aune du parcours professionnel de Giovanni della Grossa. En effet, le notaire finit par se retourner contre le comte Vincentello qu'il perçut alors comme tyrannique. En outre, si, en 1451, le revirement de Polo della Rocca dans le camp du roi d'Aragon peut être justifié par la jalousie du gouverneur Galeazzo Campofregoso (1449-1453) envers son vicaire⁶⁹, il convient de relever que le récit ne fait mention d'aucune charge qui aurait été confiée à Giovanni della Grossa sous ce gouvernement. Or, au vu de l'importance que le récit contemporain accorde au parcours professionnel et politique de ce dernier, force est de constater le carriérisme de Giovanni della Grossa dont la progression, voire le maintien, se trouvèrent de plus en plus entravés par la méfiance grandissante des Génois au point qu'un Génois finit par le remplacer en 1457. En effet, en 1453, l'Office de Saint-Georges fit promulguer les *Capitula*

⁶⁸ « Videndo Francesco di la Rocha il mal governo di iustizia del conte Vincientello e che il re di Aragona non intendeva inel governo e cose di Corsica, come homo savio, considerando che era impossibile di esse grato ed accolto da li Corsi, e così lui procurava congiurar con li suoi amici contra al conte Vincientello secretamente. » (Ms. Benelli, p. 363-364) ; « Polo di la Rocha desideroso di farsi signore, como lo erano stati sempre li suoi anteciessori, videndo tante diferentie e rivolte per Corsica [...]. Polo fu valente di sua persona e soldato homo savio di governo però non li seppe governare in pacie con suoi fratelli ne meno con li figloli perché primo odiava ad Arrigo suo secondo figlolo. » (Ms. Benelli, p. 390 et 555).

⁶⁹ *Ibid.*, p. 551-552.

Corsorum qui stipulaient l'exclusion des Corses des hautes fonctions⁷⁰. Ce faisant, contrairement à la compilation historique de Ceccaldi et Filippini qui fait l'éloge de l'Office de Saint-Georges⁷¹, le récit de Giovanni della Grossa remet en question ce gouvernement génois dont les agents apparaissent alors comme tyranniques à cause des « nombreuses et mauvaises pratiques, tromperies et cruautés utilisées en Corse par les gouverneurs, capitaines, lieutenants et autres officiers de l'Office⁷². » En particulier, la critique de Giovanni della Grossa est fondée sur l'instrumentalisation perfide des Génois à l'égard des Cinarchesi, lesquels se rangèrent dans leur camp. Or, cet engagement ne peut relever que de la trahison compte tenu des motivations, des circonstances et des conséquences. En effet, si nous nous référons à l'*Arbre des batailles* qui en appelle aux Saintes Écritures⁷³, ces Cinarchesi transgressaient les codes moraux de la guerre dès lors qu'ils s'opposaient à leur propre père. Ils perturbaient ainsi l'ordre familial et politique⁷⁴, dans le seul but d'usurper le fief et les biens de leurs parents⁷⁵. Le texte dénonce alors la cupidité dissimulée derrière l'engagement pro-génois de Giudice et Lodovico della Rocca, qui trahirent père, oncle et comte de Corse, tout en entretenant, avec les autorités génoises, une relation d'amitié au sens clientélaire du terme⁷⁶. Ce faisant, le récit révèle toute la duplicité de ces rapports et, partant, l'incompatibilité idéologique entre les seigneurs et l'Office⁷⁷. En effet, si Giudice della Rocca espérait gagner la seigneurie de son père Polo della Rocca par le biais de cette alliance⁷⁸, l'Office de Saint-Georges, quant à lui, ne souhaitait

⁷⁰ CAMPOCASSO Jean, « Capitula Corsorum », in *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, 1 (10), 1881, p. 264-288.

⁷¹ « Les populations du Deçà-des-monts jouissaient prodigieusement de ce nouveau gouvernement [...]. Pendant que les régions du Deçà-des-monts demeuraient en paix, elles se rétablirent des tourments passés. » / « Gioivano i popoli di Quà da Monti sommamente di questo novo stato [...]. E mentre i paesi di Quà da Monti riposando in pace de'passati travagli, si ristoravano. » (FILIPPINI Anton'Pietro, *op. cit.*, p. 136-137).

⁷² « Li molti e mali procciedimenti e inganni e crudeltà usate in Corsica dalli governatori, capitani e luocotenente et altri offitiali dil Offitio. » (Ms. Benelli, p. 666).

⁷³ Cette œuvre, très diffusée au cours du XV^e siècle, fut élaborée entre 1386 et 1389 (RICHTER-BERGMEIER Reinhilt (éd.), *Honoré Bovet. L'Arbre des batailles*, livre IV, Genève, Droz, 2017, p. 58).

⁷⁴ Sur la trahison qui émanerait d'une transgression des normes ayant pour conséquence un bouleversement de l'ordre établi, voir BILLORE Maïté, SORIA Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 15-34.

⁷⁵ L'idée d'un tel bouleversement de l'ordre comme conséquence de la trahison des seigneurs corses est renforcée dans la partie de l'œuvre relative au seigneur du XIII^e siècle Giudice di Cinarca dont la chute est causée par la trahison de son fils Salnese d'Istria et celle de son neveu Lupo d'Ornano qui rejoignirent les Génois (Ms. Benelli, p. 250).

⁷⁶ « [Les Génois] l'estimèrent [Giudice]. » / « Lo hebbero a charo. » ; « Lodovico della Rocca était favorisé par le général Spinola. » / « Luvico di la Rocca che era favorito dal generale Spinola. » ; « Ils [les Génois] faisaient grand cas de lui et ils l'appelaient Messir Ludovico. » / « Facievano molto conto e lo chiamavano Misser Luvico, secondo la loro usanza honorano ogni homo chiamandolo Misser. » (Ms. Benelli, p. 578, 649 et 658).

⁷⁷ MARCHI VAN CAUWELAERT Vannina, « Seigneurie contre commune. Recherches sur les fondements idéologiques du parti aragonais en Corse », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n° 43/1, 2013, p. 231-249.

⁷⁸ « Il [Giudice della Rocca] se détermina à se faire seigneur de la seigneurie et des châteaux de son père. » / « Si determinò di farse signore di la signoria e castelli dil padre. » (Ms. Benelli, p. 577). En mai 1460, Lodovico della Rocca réclama à l'Office la charte de donation des biens confisqués à ses oncles Polo et Antonio della Rocca (ASG, Primi cancellieri di San Giorgio, salle 39, liasse 23, f° 230-243).

nullement « de seigneurie dans [sa] Seigneurie⁷⁹ » et prévoyait même l’extermination pure et simple de tous les Cinarchesi⁸⁰. Aussi le texte compare-t-il Giudice della Rocca et les officiers génois à de parfaits tyrans d’usurpation et d’exercice, semant la terreur parmi les populations corses⁸¹. Ainsi, parce qu’un tel engagement bouleversait l’ordre établi et ne pouvait être stable, les seigneurs pro-génois et l’Office de Saint-Georges ne trouvent aucune légitimité dans le récit historique du notaire.

Conclusion

Giovanni della Grossa écrivit son *Histoire de Corse* à la lumière de son expérience politique enrichie par ses changements de camp et sa connaissance du milieu insulaire en qualité de natif. Sa position ambivalente entre le parti seigneurial pro-aragonais et le parti pro-génois lui permit de prétendre à une vision synoptique de la politique corse, mais une vision *a fortiori* partielle visant à expliquer sa versatilité. En effet, le récit historique corse confronté aux documents d’archives révèle toute la conflictualité d’un tel personnage qui, à la fin de sa vie, régla ses comptes avec les autorités et les administrés qui l’avaient tant éprouvé.

Nul ne fut épargné par sa plume. Ayant été menacé par le comte Vincentello d’Istria qui l’accusait certainement de haute trahison, il s’attaqua à l’ensemble des seigneurs corses en leur attribuant une essence particulièrement cupide ; ceux-ci se trahissaient naturellement dès lors qu’ils refusaient l’autorité comtale et ambitionnaient cette dignité sans légitimité lignagère, rompant ainsi avec cette tradition ancestrale de type monarchique. Ce faisant, ils trahissaient les populations auxquelles ils devaient le bon gouvernement. Cependant, si la chute de Vincentello d’Istria trouve une logique dans le récit de Giovanni della Grossa, le notaire reconnaissait difficilement la contestation populaire, car il fut aussi un représentant du pouvoir. Conformément au poncif génois sur les Corses, Giovanni della Grossa soulignait l’inconstance de ce peuple qu’il imputait à son innocence primitive, autrement dit à l’absence de sagesse qui le privait de jugement. C’est en raison de cette faiblesse que la Commune de Gênes se tourna

⁷⁹ Ms. Benelli, p. 612.

⁸⁰ « Il résolurent entre eux de faire mourir tous les Cinarchesi [...]. Antone Spinola était déterminé à exterminer entièrement la famille de Cinarca » / « Risulsero fra loro di far morire tutti li Cinarchesi [...]. Antone Spinola havesse determinato di estirpare in tutta la famigla di Cinarca. » (Ms. Benelli, p. 656 et 666).

⁸¹ « Il [Giudice della Rocca] fit bien d’autres choses très mauvaises pour se faire craindre par les gens du pays [...], tant et si bien qu’il tenait son domaine et district en grande paix par la crainte, de la même manière que les tyrans tiennent habituellement leurs sujets. Ensuite [...] il informa l’Office [...] de ses agissements [...]. Ils l’estimèrent. » / « Fecie molte altre cose pessime per farsi temere a la giente dil paese [...], si bene teneva il suo dominio e distretto con molta pace per timore che a simili tiranni si suo le tenere dalli subditi. E appresso [...] fecie intendere al Offitio [...] le suoi procedimenti [...]. Lo hebbero a charo. » (Ms. Benelli, p. 578).

vers les caporaux corses, un puissant groupe social dont le rôle de médiateur entre les populations de Corse et les autorités génoises fut de contenir les révoltes populaires. Néanmoins, Giovanni della Grossa voyait en ce groupe, plutôt aristocratique, une avidité grandissante alimentée par les Génois qui pensaient pouvoir les diriger en les favorisant. Trop ambitieux, les caporaux n'hésitaient pas à trahir au profit des seigneurs corses avec lesquels ils maintenaient des liens ambigus depuis les origines. Giovanni della Grossa remettait ainsi en cause les stratégies d'alliances corso-génoises qu'il percevait comme ingénues au vu des ambitions politiques de chacun, notamment des vicaires du peuple. Attribuée à un Cinarchesi, lequel devait par conséquent abandonner ses prétentions seigneuriales et comtales, la fonction de vicaire est jugée paradoxale et, partant, impraticable. Cette observation repose sur le témoignage même de Giovanni della Grossa qui fut confronté à la trahison du vicaire Ristorcello d'Ornano et aux défections du vicaire Polo della Rocca. Néanmoins, aux yeux de Giovanni della Grossa, en qualité de seigneur issu de la lignée des comtes de Corse, Polo della Rocca ne pouvait être le traître de ses ennemis Génois. Ses revirements dans le camp pro-aragonais ne furent *in fine* que la marque de sa fidélité envers son suzerain hispanique dont l'intermittence dans les affaires de Corse contraignait les nobles à négocier des compromis avec les autorités génoises, dans la logique d'une instrumentalisation mutuelle. Tandis que l'historiographie génoise soulignait la trahison des Corses, Giovanni della Grossa la confirmait tout en dénonçant le rôle des autorités étrangères. Si celles-ci pouvaient se montrer pragmatiques en délaissant les affaires de Corse pour des affaires plus importantes en Terre ferme, les Corses, comme Giovanni della Grossa, pouvaient faire de même en s'adaptant au « parti du plus fort⁸² », dans la mesure où ils n'entravaient pas le bien commun. Pour cette raison, le pragmatisme seigneurial reste plus discutable selon Giovanni della Grossa en fonction de la motivation des seigneurs et en raison des devoirs de la noblesse vis-à-vis de la tradition. En ce sens, le comte Polo della Rocca agit pour l'intérêt général en s'opposant au comte pro-aragonais Vincentello d'Istria devenu tyrannique et aux gouverneurs génois jaloux et colériques, avec lesquels Giovanni della Grossa rencontrait des tensions. *A contrario* se trouve le fils de Polo della Rocca, Giudice, qui pactisa avec l'Office de Saint-Georges dans le seul but de s'accaparer les biens de ses oncles et de son père, le comte de Corse. Aussi l'acte est-il requalifié de « trahison » par Giovanni della Grossa en référence au récit des origines de la noblesse corse. Cependant, l'*Histoire* et la vie de Giovanni della Grossa prirent fin vers 1464, sans que le comte ne parvint à restaurer l'autorité

comtale, ni celle du roi d'Aragon. L'Office de Saint-Georges fut quant à lui mis en échec temporairement par le duc de Milan qui reprit un temps le gouvernement de la Corse.

Références

Sources manuscrites

ACA, Cartas reales, papeles por incorporar, caja 25, doc. 23.

ACA, Cancillería real, registres 2688, 2935, fondo Corsica.

ASG, Archivio Segreto, registres 15/1791 et 1791, n° 589, 592.

ASG, Banco di San Giorgio, fonds manuscrits, pandetta 42, n° 774 « Corsica ».

ASG, Archivio Segreto, Rerum publicarum, liasse n° 495B « Privilegi e leggi diverse », dossier 147.

ASG, Primi cancellieri di San Giorgio, salle 39, liasse 23.

ASG, Primi cancellieri di San Giorgio, pacchetto 40, doc. 363.

AHCB, cartas comunes originales, vol. IX, doc. 185.

BnF, ms. it., 839.

BNE, Fondo Antiguo, MSS/9512.

Bibliothèque du palais Fesch (Ajaccio), fonds Paul Fontana, ms. 175, vol. 4.

Ms. Benelli.

Sources (imprimées)

ALIZIERI Federigo (éd.), *Iacopo Bracelli. Della guerra di Spagna*, Gênes, co'tipidel n. I. de'sordo-muti, 1856.

BERNÍ Y CATALÁ Joseph (éd.), *Las Siete Partidas del rey Alfonso el Sabio*, Valencia, Benito Monfort, 1767.

BEUGNOT Auguste-Arthur (éd.), *Les coutumes de Beauvoisis de Philippe de Beaumanoir*, Paris, J. Renouard, t. 1, 1842.

CARRON Delphine (éd.), *Thomas d'Aquin, La Royauté*, Paris, J. Vrin, 2017.

CASANOVA Antoine et GIACOMO-MARCELLESI Mathée (éd.), *Chronique médiévale corse de Giovanni della Grossa*, Ajaccio, La Marge, 1999.

CATALÁN Diego, MENÉNDEZ PIDAL Ramón (éd.), *La Primera crónica de España*, Madrid, fundación Ramón Menéndez Pidal, 1992.

CINGOLANI Stefano (éd.), *Gestes dels comtes de Barcelona i reis d'Aragó*, Valence, Universitat de València, 2008.

FILIPPINI Anton'Pietro, *Historia di Corsica*, Tournon, Claudio Michaeli, 1594.

GRAZIANI Antoine-Marie (éd.), *Giovanni della Grossa et Pier Antonio Monteggiani, Chronique de la Corse des origines à 1546*, Ajaccio, A. Piazzola, 2016.

GREGORI Gio'Carlo (éd.), *Istoria di Corsica dell'arcidiacono Anton'Pietro Filippini*, Pisa, Capurra, 1827-1831.

LETTERON Lucien (éd.), *Croniche di Giovanni della Grossa e di Pier'Antonio Monteggiani*, Bastia, C. Piaggi, 1910.

LETTERON Lucien (éd.), *Histoire de la Corse*, Bastia, Eugène Ollagnier, t. 1, 1888.

MARTIN Georges (dir.), *Alphonse X le Sage, Deuxième partie, traduction critique de la Segunda Partida*, Paris, Livres d'e-Spania, 2010.

RICHTER-BERGMEIER Reinhilt (éd.), *Honoré Bovet. L'Arbre des batailles*, Genève, Droz, 2017.

VAGAD Gaubertio Fabricio, *Corónica de Aragón*, Saragosse, Paulus Hurus, 1499.

Bibliographie

ARRIGHI Lucie, *Pouvoir et historiographie : les Histoires de Corse (XV^e-XVI^e siècles) entre France, Italie et Espagne*, thèse sous la direction de Georges Martin, Sorbonne Université, 2019 [en cours de publication].

ARRIGHI Lucie, « Le siège de Bonifacio (1420-1421) : une guerre de récits entre deux Péninsules », in CANCELLIERI Jean-André et MARCHI VAN CAUWELAERT Vannina (dir.), *Les lieux de Mémoire de la Corse médiévale. Bonifacio un territoire d'exception*, Pise, Ville de Bonifacio, 2020.

BIILORÉ Maïté et SORIA Myriam (dir.), *La trahison au Moyen Âge : de la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

CAMPOCASSO Jean, « Capitula Corsorum », in *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, n° 10/1, 1881, p. 263-274.

COLOMBANI Philippe, *Les Corses et la couronne d'Aragon*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2020.

FRANZINI Antoine, *La Corse du XV^e siècle : politique et société (1433-1483)*, Ajaccio, Alain Piazzola, 2005.

FRANZINI Antoine, « Giovanni della Grossa, la carrière d'un notaire dans la Corse du Quattrocento », in *Cahiers Corsica*, n° 208, 2003, p. 3-16.

FRANZINI Antoine, « Un peuple libre, sauvage et vertueux : nature et politique dans la Corse du Quattrocento », in *Médiévales*, n° 47, 2004.

GODIN Christian, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004.

HOLEINDRE Jean-Vincent, *La ruse et la force*, Paris, Perrin, 2017.

MARCHI VAN CAUWELAERT Vannina, « Seigneurie contre commune. Recherches sur les fondements idéologiques du parti aragonais en Corse », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n° 43/1, 2013, p. 231-249.

MELONI Maria Giuseppina, « La Corona d'Aragona e la Corsica attraverso una relazione di Castruccio Castracani signore di Lucca », in *Il Regnum Sardiniae et Corsicae nell' espansione mediterranea della Corona d'Aragona*, vol. 2, Rome, C. Delfino, 1995, p. 595-615.

NIETO SORIA José Manuel, « *Rex inutilis* y tiranía en el debate político de la Castilla bajo medieval », in FORONDA François, GENET Jean-Philippe et NIETO SORIA José Manuel (dir.), *Les coups d'État à la fin du Moyen Âge*, Madrid, Casa de Velázquez, 2005, p. 73-92.

POLLET Jean-Jacques, SYS Jacques (dir.), *Figures du traître. Les représentations de la trahison dans l'imaginaire des lettres européennes et des cultures occidentales*, Artois, Artois Presses Université, 2007.

SALAVERT Y ROCA Vicente, *Cerdeña y la expansión mediterránea de la corona de Aragón : 1297-1314*, vol. 2, Madrid, CSIC, 1956.

TRAMONI Antoine, « Giovanni della Grossa : des manuscrits de la nationale à une éventuelle édition critique », in *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, n° 698-701, 2002, p. 293-314.